



Conseil d'administration d'Hérault Ingénierie n°21

PROCES VERBAL

Séance du 16 septembre 2024

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Collège Départemental

Présents :

Monsieur Jean-François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;

Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel ;

Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de Gignac.

Excusés :

Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;

Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;

Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;

Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers.

Collège des intercommunalités

Excusés :

Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de commune la Domitienne (en visioconférence) ;

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux.

Collège des communes

Présents :

Madame Françoise MATHERON, Maire de Saint Bauzille-de-Montmel ;

Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, Maire de Pégairolles de l'Escalette.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Frédéric MEJEAN, directeur du Pôle des Solidarités Territoriales, département de l'Hérault ;

Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;

Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;

Madame Sandrine NOYEL, secrétaire générale, Hérault Ingénierie ;

Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest héraultais, Hérault Ingénierie ;

Madame Anne GIMIÉ, coordonnatrice territoriale secteur Est Héraultais, Hérault Ingénierie ;

Madame Cécile DAUMET, assistante, Hérault Ingénierie.

Monsieur Jean-François SOTO, Président, constate la présence du quorum et ouvre la séance à 14h30.

1. Procès-verbal du conseil d'administration du 24 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Présentation du bilan d'activités trimestriel

Depuis le dernier conseil d'administration, deux communes ont fait part de leur souhait d'adhérer à Hérault Ingénierie et ont délibéré en ce sens : la commune de Montbazin d'une part, celle de Montferrier-sur-Lez, d'autre part. Ces demandes sont soumises au conseil d'administration pour approbation. Ainsi, Hérault Ingénierie compte désormais 250 communes adhérentes, 10 communautés de communes et 10 syndicats intercommunaux.

De nouveaux adhérents devraient les rejoindre dans les prochaines semaines, les conseils municipaux des communes de Lodève, Pérols, Restinclières, Saint-Jean-de-Védas et Vendargues devant d'ici la fin de l'année se prononcer sur une éventuelle adhésion à Hérault Ingénierie.

Monsieur Jean-François SOTO se réjouit d'un engouement des communes qui ne se dément pas. A l'instar de Monsieur le Préfet qui a souligné le matin même en session du Conseil départemental l'importance pour les territoires de disposer d'une ingénierie publique de qualité, il mesure chaque jour la plus-value d'Hérault Ingénierie, dont les équipes se montrent soucieuses d'apporter des réponses adaptées aux besoins des adhérents et ajustées à leurs capacités financières.

Madame Françoise MATHERON insiste sur l'importance de construire et de présenter des plans de financements soutenable à l'appui de projets correctement dimensionnés et suffisamment avancés. Ceci constitue une condition indispensable pour capter des financements de l'Etat, de la Région et du Département - qui vont se faire plus rares dans les années qui viennent - puis, dans un second temps, pour ne pas les laisser s'échapper faute d'avoir démarré les opérations en temps et en heure. Pour ce faire, Hérault Ingénierie est un partenaire précieux dont l'offre en matière d'ingénierie financière gagnerait néanmoins à s'étoffer : les communes expriment des besoins en matière d'analyse de leurs capacités à investir, de recherche et d'optimisation de financements externes ou encore d'élaboration de plans pluriannuels d'investissement.

Réagissant aux propositions de Madame Françoise MATHERON, l'ensemble des membres du conseil d'administration font part de leurs craintes au sujet du contexte financier et de sa dégradation rapide. Pour toutes les collectivités, petites ou grandes, des arbitrages seront à faire entre les différents projets, priorisant les besoins essentiels des territoires et de leurs habitants.

D'ores et déjà, le nombre de demandes d'intervention affiche un retrait marqué par rapport à l'année précédente (169 demandes, contre 197 en 2023 à la même période). Sur la lancée de demandes antérieures, le volume de prestations produites par Hérault Ingénierie demeure jusqu'à présent à un niveau élevé. Mais la prudence des élus confrontés à de nombreuses incertitudes et l'approche des échéances électorales invitent à une certaine vigilance.

Les membres du conseil d'administration réitèrent malgré tout leur confiance dans un outil, Hérault Ingénierie, qui, aux côtés d'Hérault Sport et d'Hérault Culture, constitue un bras armé essentiel de l'action du Département et le gage de la présence de l'institution départementale sur l'ensemble du territoire.

3. Questions diverses

Monsieur Frédéric ROIG alerte le conseil d'administration sur le nombre croissant de sollicitations reçues par l'Association des maires de l'Hérault au sujet des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Face au retard pris par certaines collectivités sur ces sujets, Hérault Ingénierie pourrait utilement développer une offre de service pour accompagner au mieux celles-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le Président,



Jean-François SOTO